Décision 19-D-06 du 19 avril 2019

relative à des pratiques dans la passation de marchés publics de travaux d'extension du tramway de Bordeaux

Posted on: 23 avril 2019 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Communauté urbaine de Bordeaux (CUB)
Dispositif(s)	Rejet
Entreprise(s) concernée(s)	Aximum, CMR, Colas Sud Ouest, Cregut Atlantique, Eiffage TP, Eiffage Travaux Publics Sud Ouest, ETDE, Eurovia Gironde SAS, Fayat TP, Forclum Aquitaine Limousin, Forclum Centre Loire, Guintoli SAS, Malet SA, Peperiot SA, SAS Moter, SCREG Sud Ouest

Lire

le texte intégral
266.59 Ko

le communiqué de presse